

Dimanche 1 mars 2015 et lundi 2 mars 2015

Antoine Mortier, l'homme et la loi



De g. à dr. : Huis clos, 1988, huile sur toile – La défense, 1970, huile sur toile – Le voleur, 1974, huile sur toile

*« En dehors des ismes, des systèmes, des choses bien cataloguées, il y a la peinture vivante »
Antoine Mortier.*

Dans le cadre de ce cabinet d'amateur, nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir certaines des œuvres liées à la thématique de la loi et de la justice. Vous constaterez que ce thème, parcourt à l'instar de notre vie, la ligne du temps d'un homme : vous découvrirez tant des œuvres des années 50 que des œuvres beaucoup plus tardives, effectuées dans les années 80.

Mortier - qui ne lui connaît pas encore ce trait, mène un combat sans relâche avec la toile et les contingences de la matière, il se surpasse, se force, se brime et se blesse dans sa nécessaire quête de l'essentiel. Ce sont les œuvres que certains critiques nomment « des œuvres fortes », celles où de fait, l'on sent jaillir sur la toile, l'éclatement de tensions et de batailles internes... Mais, la vie d'un artiste est plus large, Mortier c'est aussi, des œuvres plus apaisées, rassérénées, où l'homme n'a plus grand-chose à prouver et où il peut parfois trouver un espace de jeu et de fantaisie. Sans l'ombre d'un doute, l'énergie est différente mais il s'en dégage une douceur et une liberté nouvelle, une paix et une sérénité.

« Le crépuscule, l'heure merveilleuse où les choses sont à leurs valeurs, où l'inutile disparaît, où la grandeur s'affine. Le crépuscule c'est la paix, le pardon, l'oubli des erreurs de la lumière, c'est le juge et l'ordre, c'est la généreuse et juste austérité. »

Vous découvrirez également les pièces insolites du procès fictif opposant son gendre, Emile Knops à Alain Berenboom en 1971 dans le cadre d'un concours de plaidoirie. Le peintre avait de l'humour et un goût certain pour la caricature... La curiosité le poussait à se nourrir à la source, dans le vif du sujet. Il éveillait ainsi son trait et croquait d'un jet les postures du monde de l'avocature. La justice constitue, pour le peintre, une forme d'admiration, parfois de dégoût, toujours de questionnement.

Mortier n'est pas un anarchiste, mais il rejette l'orthodoxie des groupes et s'efforce de retravailler, par le prisme de l'art, ce qui nous entoure. Une loi de l'homme solitaire et indépendant, en perpétuelle progression. A tous, il apparaîtra comme un inclassable, développant sa propre ligne de conduite mais reconnaissant de ce qu'il doit à ses aïeux artistiques.

Barbara Pauchet et Gil Knops



De g. à dr. : La loi, 1974, encre de chine sur papier – Le témoin, 1962, huile sur toile – Les avocats, 1947/1948, encre de chine sur papier.



De g. à dr. : La consolation, 1987, huile sur toile – Meaculpa, 1988, huile sur toile

Crédit photographique: Luc Schrolbilgen